

MAIRIE
de
CROUAY



ARRETE MUNICIPAL

ARRETE DE CIRCULATION : CIRCULATION ALTERNEE

Le Maire de la commune de CROUAY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213.2 ;

Vu le code de la route ;

Considérant que des travaux d'élargage réalisé par l'entreprise Les Jardins de la Coquerie (Emmanuel LEVILLAIN) auront lieu le 04 mars 2026 toute la journée Rue du Conjon (aux abords du Stade Municipal) 14400 CROUAY

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera alternée Rue du Conjon (aux abords du Stade Municipal) pendant la durée des travaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie d'Isigny sur Mer,
A l'agence routière de Bayeux.
Au SDIS

Fait à CROUAY le 26 février 2026
Le Maire,
Fabienne LEROY

